

Profil proposé

Directeur(trice) délégué(e) du GHT de la Mayenne et du Haut Anjou (département 53)

Statut

Directeur(trice) adjoint(e), cadre de direction, médecin ou ingénieur,
Niveau minimal de diplôme : Bac +5 avec expériences (EHESP/EN3S/Ecoles de commerce, universités)
Position statutaire : statut de la fonction publique hospitalière, détachement ou mise à disposition d'une autre fonction publique, ou contractuel.

Contexte

Le GHT de la Mayenne et du Haut-Anjou est composé de 7 établissements publics de santé : CH Laval (établissement support), le CH Nord-Mayenne (Mayenne), le CH du Haut-Anjou (Château-Gontier, Segré en Maine-et-Loire), le CH du Sud-Ouest Mayennais (Craon, Renazé), le CH d'Evron, le CH d'Ernée, le CH de Villaines-la-Juhel (en direction commune avec le CHNM).

Le GHT de la Mayenne et du Haut-Anjou a été créé dans une volonté coopérative affirmée et non intégrative. Toutes les instances sont fonctionnelles et se réunissent de manière périodique.

Le Projet Médico-Soignant Partagé a été validé par les instances du GHT et des établissements parties en juin 2017 et approuvé par l'ARS début septembre 2017. Une quinzaine de groupes de travail ont été constitués auxquels s'ajouteront d'autres groupes issus du récent appel à projets de la DGOS.

L'organisation territoriale des achats et le schéma directeur des systèmes d'information du GHT ont été décidés en novembre 2017 par le Comité Stratégique, pour lesquels deux directeurs ont été nommés. D'autres fonctions support sont à l'étude.

Le poste de directeur délégué du GHT est une création, dont le financement a été amorcé par l'ARS pour les exercices 2018 et 2019. Poste à temps plein auprès du chef de l'établissement support, le titulaire assurera trois types de missions dans cette phase de consolidation et de développement du GHT.

Principales missions du poste

- Missions de secrétariat général :
 - o gestion des instances et de l'organisation fonctionnelle du GHT,
 - o participation à la mise en œuvre opérationnelle des coopérations,
 - o élaboration, suivi et gestion des conventions de partenariat et/ou d'association,
 - o suivi spécifique de la convention d'association avec le CHU d'Angers pour le développement du plan d'actions et de l'attractivité médicale du territoire,
 - o gestion du budget G, tableau de bord de suivi des activités du GHT,
 - o interlocuteur direct, par délégation, des établissements parties du GHT, de l'ARS, du CHU d'Angers, des établissements associés et des homologues des autres GHT de la région.
- Missions de coordination et de développement :
 - o d'une stratégie partagée au sein du GHT par le développement des coopérations entre les établissements parties et des relations avec les établissements associés,
 - o de la gouvernance du GHT, en particulier dans les dimensions administratives et médico-économiques, en lien avec l'équipe de direction du CH Laval et les directeurs missionnés des établissements parties,
 - o des affaires médicales du GHT et du pilotage du projet GPMC médicale en lien étroit avec le CHU d'Angers, l'ARS, et les directions des affaires médicales des établissements parties,
 - o des collaborations extra-hospitalières, en particulier avec la médecine de premier recours,
 - o des dossiers d'autorisation d'activités et d'équipements règlementés à l'échelle du GHT,
- Missions de projets et d'actions de coopération :
 - o coordination des groupes de travail du projet médico-soignant partagé,
 - o animateur et/ou gestionnaire de certains projets territoriaux du GHT et des projets financés ou spécifiquement accompagnés par l'ARS et la DGOS,
 - o contribution au pilotage stratégique par des analyses médico-économiques avec le DIM de territoire,
 - o participation ou animation des travaux de rapprochement des fonctions support,
 - o études d'opportunité ou de faisabilité de plateaux techniques territoriaux et formules juridiques en lien avec les directions d'établissements parties.

Cotation de la part fonctions de la PFR : 2,7 (pour les DH de la FPH)

Coordonnées

Adresse : Centre hospitalier de Laval, 33 rue du Haut Rocher – CS 91525 – 53000 LAVAL

Contact : André-Gwenaél PORS, directeur du CH Laval,

Secrétariat de direction : 02 43 66 50 01 - Mail : dir.gen@chlaval.fr ; GHT53@chlaval.fr

Positionnement dans l'organigramme

Autorité hiérarchique : Directeur du Centre Hospitalier de Laval, établissement support du GHT,

Membre de l'équipe de direction du CH Laval,

Invité permanent du comité des directeurs du GHT,

Participant du Comité Stratégique.

Relations fonctionnelles

- équipe de direction du CH Laval, assistante de direction du GHT, experts métiers, bureaux de pôles,
- directeur territorial des achats, directeur des systèmes d'information du GHT, responsable DIM de territoire,
- directeurs des établissements parties au GHT et leurs équipes de direction,
- présidents de CME et présidents des CSIMRT des sept établissements du GHT, président du collège médical, président de la CSIRMT,
- équipes de direction de l'ARS, DT, ARS, CHU d'Angers, FHF, groupes régionaux.

Compétences requises

Capacités relationnelles

- travail en équipe pluridisciplinaire et transversale,
- écoute, discernement, ouverture d'esprit, tact et diplomatie,
- adaptation et objectivité,
- capacité à rendre compte et à expliquer.

Compétences en management :

- capacité à animer, mobiliser et motiver individuellement et collectivement,
- capacité de négociation et de concertation,
- capacité d'analyse et de synthèse,
- capacité de gestion de projet,
- capacité de travail, d'initiative et de rigueur,

Compétences techniques :

- connaissance de l'environnement réglementaire, du milieu hospitalier, et du système de santé,
- expérience appréciée en gestion des affaires médicales et en gestion de projet.

Autres informations

CRPP 2018 consolidés des 7 établissements du GHT (total des produits) : 380 M€,

Budget G 2018 : 476 K€,

Capacités des établissements du GHT : 3 333 lits et places (829 MCO, 346 psychiatrie, 427 soins de suite, 188 long séjour, 1543 EHPAD).

Astreintes de direction si logement de fonction,

Poste basé à Laval, à une-demi-heure maximum de chaque établissement partie du GHT

Proximité de Paris (1h30 par TGV), de Rennes et du Mans (1h par A 81), d'Angers (1h15), de Nantes (2h), de Saint-Malo (1h30).

